

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-420-1931 Allocations.

n° 48-420-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 novembre 1931

Numéro JO
n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro
30 novembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. Lespinasse, qui accepte de prêter son concours à l'Administration pour assurer les opérations d'exhumation des restes mortels des fonctionnaires ou des membres de leur famille décédés à la colonie, touchera une somme forfaitaire de trois cents francs (500 francs) par exhumation, à laquelle il procédera, sur la demande du chef du 1er Bureau